

Compte-rendu du Conseil d'administration FCS Mardi 27 octobre 2020 Séance en distanciel

Le Président souhaite la bienvenue aux administratrices et aux administrateurs. Il rappelle les modalités de vote de la séance : lorsqu'un point sera soumis à approbation, toutes les administratrices et tous les administrateurs fermeront au préalable leurs micros. A l'appel des « contre », celles et ceux qui disposent d'une voix délibérative manifesteront leurs votes en ouvrant leur micro. On procédera alors au décompte des voix en tenant compte des procurations. On procédera ensuite de même pour les abstentions. Les voix délibératives restantes seront considérées comme votant POUR. Concernant les pouvoirs et procurations des membres :

- L'EPHE est représentée par François JOUEN ;
- L'institut Curie est représenté par Tatiana MALHERBES ;
- L'INSERM est représenté par Paul-Henri ROMEO ;
- Nicolas ARNAUD donne sa procuration à Fabienne CASOLI ;
- Eric CARREEL donne sa procuration à Alain FUCHS ;
- Faten HIDRI donne sa procuration à Patrice GEOFFRON ;
- Vincent LAFLECHE donne sa procuration à Vincent CROQUETTE ;
- Thomas RÖMER donne sa procuration à Marc MEZARD.

Le quorum est atteint.

I. ACTUALITES

Le point A5 « Evolutions de la gouvernance de la FCS PSL » n'étant pas délibératif, le Président propose de le traiter au titre des actualités. Le Décret portant approbation des modifications apportées aux statuts de la fondation de coopération scientifique PSL est paru le 26 septembre dernier. Ces modifications résultaient d'une part de la nécessaire prise en compte de la création de l'Université PSL dont la fondation est devenue établissement-composante, d'autre part d'un certain nombre d'adaptations dont les principales tiennent à l'observation des recommandations du Conseil d'Etat suite à son avis de juin 2018.

Le Directeur Général des Services ajoute que la dévolution de la dotation IDEX ira, après la pérennisation, à l'Université, que la fondation a une capacité abritante.

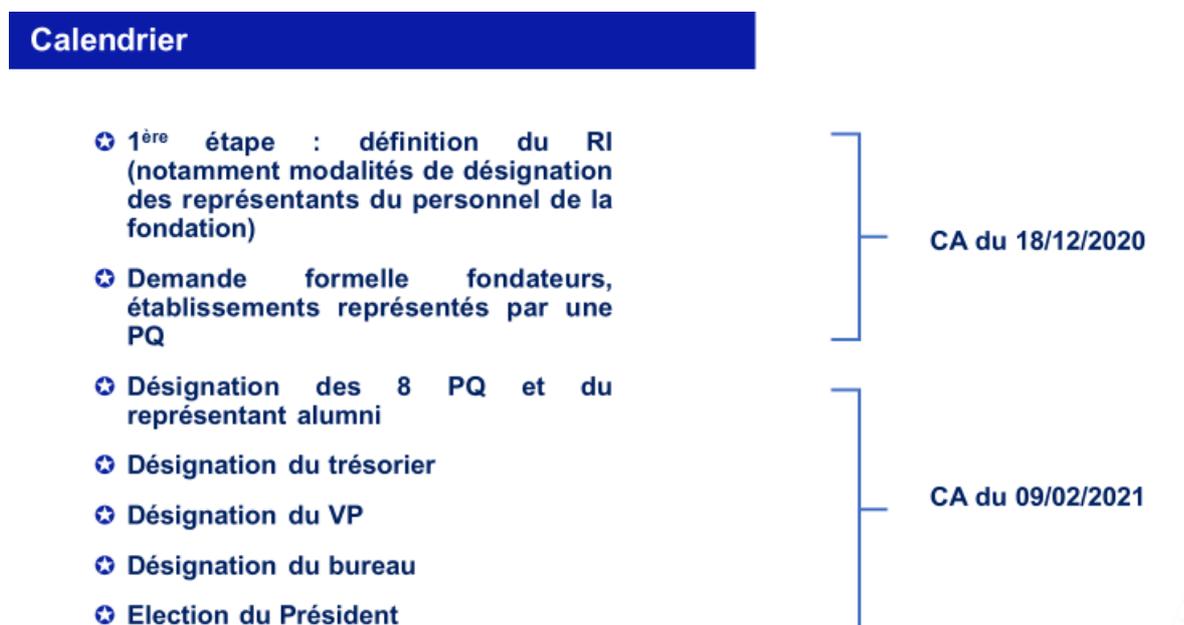
Il annonce les prochaines étapes, notamment la mise en place du Conseil d'administration. Les membres fondateurs devront formellement désigner leurs représentants au conseil. Les personnalités qualifiées, au nombre de 12, se répartissent comme suit :

- 4 représentants d'établissements (EPHE, INRIA, CNSAD, ENC). Les chefs d'établissement sont invités à désigner leurs représentants
- 8 représentants du monde socio-économique, que le Président proposera.

Les deux représentant élus des personnels de la fondation nécessitent l'organisation d'une élection. Le représentant des alumni se fera sur proposition du président et sera élu à la majorité des administrateurs. La Ville de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France devront désigner leurs représentants respectifs.

Le Trésorier est élu au sein du CA à la majorité simple, tout comme le bureau. Ce dernier est composé du Président, du Trésorier et, au minimum, d'un administrateur supplémentaire. Ce bureau est obligatoire, la FCS étant une association. Plusieurs options sont ouvertes pour la Vice-Présidente ou le Vice-Président, soit il ou elle est en charge des domaines confiés à la fondation, soit il ou elle est une personnalité qualifiée issue du monde socio-économique en charge de la levée de fonds. Quoi qu'il en soit, ce vice-Président ou cette vice-présidente est désigné à la majorité des 2/3 du CA.

Le calendrier retenu est le suivant :



Le Directeur Général des Services rappelle que l'actuel président, Alain FUCHS, l'est par intérim. Il convient d'ici mars de procéder à l'élection.

Le Président profite de l'occasion offerte par ce point d'information pour faire un point sur le rôle de la fondation. Les crédits Idex étaient jusqu'ici reversés à la fondation de coopération scientifique. Ils le seront désormais à l'Université PSL. Autrement dit, la fondation va se concentrer sur les missions de mécénat pour d'une part développer, améliorer et renforcer les performances en recherche, en formation, en innovation et en diffusion des savoirs, pour d'autre part renforcer les interactions entre la recherche académique et les besoins sociaux-économiques.

Le Président souligne avoir veillé ces dernières années à rationaliser les séances du conseil d'administration, dans un premier temps, en regroupant les deux CA de la ComUE et de la Fondation, dans un second temps en accolant les séances des CA de la fondation à celles des



Directoires. Il se fixe pour objectif de limiter le nombre de sujets à aborder aux conseils d'administration de la FCS afin de le rendre le plus efficace possible. L'enjeu sera désormais de se concentrer sur les sujets à caractère économique. Il lui semble, dans cette optique, que les conventions de reversement aux établissements doivent continuer de figurer à l'ordre du jour pour rendre compte à chacun des flux entre PSL et les établissements de son périmètre. En revanche, il estimerait utile de remonter le plafond de délégation de signature du Président, notoirement bas, de manière à ne pas encombrer les ordres du jour de conventions dont les montants sont faibles. Sauf à estimer qu'une convention en-dessous du plafond nécessiterait malgré tout d'être inscrite à l'ordre du jour en raison de son caractère politique, une telle mesure permettrait aux administrateurs de se concentrer sur les sujets les plus essentiels et ainsi de mobiliser les futures personnalités qualifiées, ce à quoi la fondation n'est jusqu'ici pas parvenue. Le Président demande l'avis des membres du CA sur le rehaussement du plafond de signature. Le Directeur des services précise qu'il n'y a pas de plafond de signature sur la fondation à l'heure actuelle. Il en existe un de 200k€ l'Université. Il propose au minimum 200k€ sur la Fondation, voire 600k€.

Les administrateurs donnent un accord de principe, mais ne déterminent pas à ce stade de montant. La présente séance servira d'illustration.

II. COMPTE-RENDU DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation des comptes-rendus des Conseils d'administration du 30 juin et du 15 juillet 2020

Un administrateur relève une faute de frappe sur le terme PRAIRIE.

Avec cette modification, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

III. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

Le Président propose de passer aux points délibératifs à caractère budgétaire, avec d'une part la décision budgétaire modificative 2020, d'autre part le cadrage budgétaire 2021. Ces éléments ont été exposés et votés par le CA de l'Université.

A1 Budget rectificatif 2020

La Directrice des Finances indique que le budget de la fondation est évaluatif. Il peut y avoir des évolutions par rapport au Budget Initial. Lorsque les variations de masse sont importantes, il est préférable de présenter un budget rectificatif. Les évolutions tiennent notamment à la suppression du loyer de la rue Amyot, à la prise en compte du projet Red Teams, à l'alignement des projets entre l'Université et la FCS.

Le Directeur Général des Services estime que la situation est saine. La crise sanitaire engendre plutôt des reports, singulièrement de recrutement, mais n'a pas de lourdes conséquences sur la FCS.

Une administratrice demande si les reports de recrutement auront lieu en 2021. Le Directeur Général des Services précise le confirme. Ces recrutements liés aux AAP SFRI et IDéES ont été reportés, PSL estimant que les conditions d'accueil n'étaient pas réunies en raison du contexte sanitaire.

Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité.

A2 Convention de subventionnement entre La Fondation PSL et l'Université PSL

Le Président précise que cette convention est le pendant de celle adoptée au CA de l'Université du 15 octobre. Le Directeur Général des Services précise que la FCS reçoit annuellement le versement IDEX. Il est proposé d'effectuer un transfert au bénéfice l'Université. Ce transfert sera le dernier puisque la pérennisation de l'IDEX entraîne le versement de la dotation à l'Université.

La convention est adoptée à l'unanimité.

A3 Cadrage budgétaire 2021

Le Président indique que le cadrage budgétaire est identique à celui présenté au Conseil d'administration de l'Université du 15 octobre.

Le Directeur Général des Services rappelle que le cadrage budgétaire est un exercice de soutenabilité budgétaire qui constitue l'une des étapes du processus budgétaire. Ce processus débouchera sur la présentation du budget initial 2021 au conseil d'administration du 18 décembre. Ce cadrage a été construit à partir de l'hypothèse d'une pérennisation de l'IDEX.

Le fait marquant de ce cadrage est la très forte augmentation des recettes prévisionnelles de la Fondation, en hausse de plus de 8,5M€ par rapport à l'année dernière. Elle ne s'explique pas tant par la hausse de la dotation Etat que par celle des ressources propres et des autres subventions. La dotation Etat augmente de 1,2M€ en raison du transfert de la masse salariale, suite logique du passage aux RCE. Il n'y pas en soi d'augmentation de moyens. L'augmentation des ressources propres (circa +6,3 M€) et des autres subventions (+1M€) résulte de la réussite aux différents AAP remportés par PSL (SFRI, Idées, Hybridation, fond national pour la Valorisation, COFUND, EELISA, Carnot),

L'augmentation de 8M€ des dépenses résulte principalement:

- De la forte augmentation des dépenses de formation (hausse d'un peu moins de 2M€) avec le projet hybridation et le lancement de la formation sciences pour un monde durable.
- De la forte augmentation des dépenses en Recherche et Formation graduée (+2,3M€) correspondant à la mise en place des programmes gradués, étant ici rappelé que ce poste budgétaire est le principal (47,79% des dépenses).
- D'une inscription du programme Idées (circa 1,4M€).

Les salaires ayant été gelés depuis quatre ans tant du côté de la fondation que de l'Université, un effort a été consenti sur la masse salariale. Une enveloppe est enfin prévue pour d'éventuelles études sur le projet Val de Grace.

Une administratrice demande si le cadrage restera commun à la FCS et à l'Université dans les années qui viennent, alors que la FCS sera un établissement-composante de l'Université. Le Directeur Général des Services annonce une évolution l'année prochaine. Une telle présentation permet néanmoins de disposer d'une vue d'ensemble, ce qui correspondait à une demande des élus. Les budgets sont en revanche bien votés séparément.

Le cadrage budgétaire est adopté à l'unanimité.

A4 Modalités de primes aux personnels de la FCS PSL

Le Directeur Général des Services rappelle que le CA lors du budget initial a voté 300k€ de primes aux personnels de la FCS PSL après un gel de 4 ans. Le CA de l'Université a voté un dispositif qui contient des indemnités et des primes.

Du côté de la FCS PSL, les primes seront accordées et plafonnées à un mois de salaire. Les propositions remonteront à la DGS via les chefs de service et seront validées par le Président, garant de l'égalité de traitement. Ces modalités, présentées au CT et au CSE, ont été approuvées à l'unanimité. Le dispositif comprend, outre des primes, d'autres actions : restauration, augmentation de salaire, etc.

Le Président salue le travail des équipes et estime ces primes bienvenues.

Les modalités de primes sont adoptées à l'unanimité.

B. Développement, innovation et entrepreneuriat

B1 Avenant à la convention de financement FNV de PSL Valorisation

B2 Projet de prématuration ESPCI / NEXT

B3 Accords de licence : Pannthera ; GFCo ; SFI Europe ; Twinkle ; Idylle

B4 Convention de cession de brevets Nextmind

B5 Levée de fonds "bridge" Depixus

B6 Apport en compte courant d'associé à Energo

B7 Conversions de créances Millidrop et Immunrise

B8 Institut Carnot IPGG Microfluidique - Convention de financement et Rémunération du Directeur

Sur chacun des points B1 à B10 inclus, les membres disposent d'une note explicative dans le drive. Le Président propose de voter B1 à B8 en bloc.

B1 Avenant à la convention de financement FNV de PSL Valorisation ;

- Prolongation pour 3 ans du financement FNV attribué à PSL Valorisation, à hauteur de 6 M€ (2M€ par an) ; un grand succès pour PSL Valorisation, avec un impact majeur sur son développement, grâce au montant obtenu et au caractère pluriannuel du financement.

B2 Projet de prématuration ESPCI-PSL / NEXT ;

- Projet soumis par l'équipe de Patrick Tabeling à l'AAP prématuration 2020 ; application de techniques microfluidiques à la production d'agents de contraste pour l'imagerie acoustique, permettant aussi la mesure de pression. L'évaluation avait été positive, avec une réserve sur la propriété intellectuelle, qui est maintenant levée. Montant : 75k€.

B3 Accords de licence : Pannthera ; GFCo ; SFI Europe ; Twinkle ; Idylle ;

- Accords de licence avec entrée au capital de Pannthera (Collège de France, traitement de l'épilepsie)
- Accord de licence avec GFCo (Collège de France, traitement du CO2 par électroréduction)
- Accord de licence avec SFI Europe (ESPCI-PSL, commercialisation en Asie du COVIDISC)
- Accord de licence avec Twinkle (ENS-PSL, imagerie par fluorescence), qui annule et remplace les 3 accords existants
- Accord de licence avec Idylle (ENS-PSL, commercialisation de réactifs dans le monde la recherche) pour l'exploitation du Cyclofen.

B4 Convention de cession de brevets Nextmind ;

- Nextmind est une spinoff du DEC de l'ENS-PSL, qui a négocié avec CNRS Innovation l'acquisition des brevets qu'elle exploite sous licence, de manière à faciliter sa levée de fonds.

B5 Levée de fonds "bridge" Depixus ;

- La levée de fonds prévue en 2020 par Depixus (spinoff ENS-PSL, épigénétique) a été retardée par la situation sanitaire, et reportée à début 2021 ; pour financer ses activités dans la période intermédiaire, la société fait appel à ses actionnaires actuels pour un « bridge » compris entre 1M€ et 1,5 M€ environ, cofinancé à 50% par BpiFrance. La part de la fondation PSL se fera au prorata de sa participation actuelle et dans la limite des 50k€.

B6 Apport en compte courant d'associé à Energo ;

- Energo exploite une technologie issue de l'équipe 2PM de l'IRCP (CNRS/Chimie Paris-PSL), dirigée par Michael Tatoulian ; PSL est actionnaire de la société depuis sa création et a

conclu avec elle un accord de licence. Un 2^{ème} accord est en préparation portant sur 2 brevets supplémentaires. En vue de la réalisation en 2021 de plusieurs pilotes préindustriels, il est proposé que PSL contribue au financement d'une étude préalable des process concernés, et au recrutement d'un ingénieur, par un apport en compte courant d'associé (Montant 60k€).

B7 Conversions de créances Millidrop et Immunrise ;

- PSL détient des créances sur les start-up Millidrop (87k€) et Immunrise (30k€), suite à la facturation de redevances liées aux contrats de licence conclus avec ces sociétés ; ces entreprises étant en attente de levées de fonds il est proposé que ces créances soient reportées, et ultérieurement converties en actions lors des dites levées de fonds.

B8 Institut Carnot IPGG Microfluidique - Convention de financement et Rémunération du Directeur ;

- Après la phase initiale dite « Tremplin », le Carnot IPGG Microfluidique a été labellisé Institut Carnot en 2020 ; l'abondement pour la 1^{ère} année est de 510 k€, et la convention de financement entre la FCS PSL et l'ANR est proposée au CA pour approbation. Il est proposé par ailleurs de valider la rémunération du Directeur de l'Institut Carnot (10k€ net annuel).

Le Président note qu'à l'exception de l'une d'entre elles, les conventions proposées portent sur quelques dizaines de milliers d'euros. L'augmentation du plafond évoquée en début de séance permettrait donc d'alléger considérablement l'ordre du jour du CA. Un rapport annuel pourrait être produit qui recense l'intégralité des conventions. Un cadre de licence standard pourrait de même être établi.

Deux administratrices apprécient l'exercice de synthèse fourni et en souhaite la continuation.

Une administratrice signale que le Conseil de Paris va voter une nouvelle délibération de 10k€ en novembre pour soutenir Covidisc.

Les points B1 à B8 sont adoptés à l'unanimité.

B9 Convention de reversement Red Team

Le Vice-président Développement précise que les équipes de Dauphine, des Mines, de l'Observatoire, avec le soutien de l'ENS, de l'ENC, de l'ENSAD de la Fémis ont remporté un AAP lancé par l'Agence d'innovation de la Défense.

Ce partenariat baptisé « Red Team » porte sur un exercice de prospection stratégique et d'anticipation à horizon 2030-2060. Il s'agit concrètement d'élaborer, sur des bases scientifiques, des scénarii de science-fiction pour anticiper différentes menaces. Une dizaine d'auteurs travaillent étroitement avec les enseignants-chercheurs, enseignants, doctorants de PSL et ses partenaires.

Les conventions de reversement concernent la période 2020 pour les établissements impliqués dans le projet. La notification du projet sera faite à la Fondation PSL courant octobre 2020. Les montants sont inférieurs à 10k€.

En réponse à une administratrice, il est indiqué que les scénarii ne peuvent porter sur des pays identifiés.

Les conventions de reversement Red Team sont adoptés à l'unanimité.

B.10 Convention de mécénat Foncia

Le Président précise que cette convention a été rédigée à partir du modèle générique de convention que PSL a révisé et qui fera l'objet d'un avis du comité de déontologie. Le Vice-président développement en souligne le caractère neutre et indique que quelques annotations pourront évoluer à la marge.

Le Président indique que la révision de la convention type a pour objectif d'en clarifier la rédaction et éviter ainsi toute mésinterprétation. Il rappelle que les abattements d'impôts n'existent pas s'il y a des soupçons de contrepartie au mécénat.

Il souhaitait que le comité de déontologie pût se réunir en présentiel. Le reconfinement implique de le convoquer en distanciel et de voir comment il souhaite fonctionner.

La convention est adoptée à l'unanimité. Sur cette base là les conventions de mécénat seront rédigées.

C. Recherche et formation graduée

C1 Avenant 2 de prolongation rétroactive et modification budgétaire– OCAV

C2 Convention Iconologie 3 – AAP OCAV

C3 Convention HydroMechanoTransAnimEmerge – AAP OCAV

C4 Convention InfraRed et fonctionnement OCAV – AAP OCAV

C5 Convention Filming the origins of life – AAP OCAV

C6 Avenant 1 SCRIPTA - Versement n°2 de l'IRIS SCRIPTA Phase 2

C7 Convention de recettes PSL-Biogen

C8 Convention de reversement Campus Spatial

C9 Convention de subventionnement PSL-EPHE pour le prix de thèse SHS 2020

Le Vice-président Recherche et Formation précise que toutes ces conventions correspondent à des montants assez faibles, exception faite de Scripta. Si la délégation avait été étendue, la majorité de ces conventions n'aurait pas fait l'objet d'un passage devant le CA.

Le Président propose de voter en bloc, pour l'ensemble des points C1 à C9.

Les conventions de reversement (C1 à C9) sont adoptées à l'unanimité.

D. Relations internationales

D.1 Convention de reversement PSL-UMI iGLOBES cooperation program

La Vice-Présidente Relations internationales indique que cette unité mixte est un centre de recherche interdisciplinaire créée en 2008. Les parties prenantes à cet accord sont PSL (Fondation et Université), l'ENS, le CNRS et l'Université d'Arizona. PSL et l'ENS financent l'UMI à hauteur de 20k € par an pendant 3 ans. PSL versera 15k € et l'ENS 5k €. Les versements seront effectués sur le compte du CNRS en France. Les versements pour PSL à hauteur de 15k € par an seront effectués par la Fondation PSL (2020 : 10k budget RI, 5k budget RFG ; 2021 : 15k budget RI ; 2022 : 15k budget RI).

Cette convention permettra la participation de l'Université aux actions de l'UMI.

La convention de reversement est adoptée à l'unanimité

IV. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Le Président remercie les participants pour leur attention. Le prochain Conseil d'administration est prévu le 18 décembre.